

REGLEMENT du CHALLENGE DEPARTEMENTAL ENDURANCE 2010 du VAL D'OISE

L'esprit du challenge consiste à organiser un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les épreuves organisées dans le département et proposer une animation aux clubs pour les attirer vers la discipline et se préparer aux circuits officiels dans les meilleures conditions.

Le Calendrier :

Dates	Lieux				
18/04/2010	SERAINCOURT				
10/04/2010	Ass Endurance Vexin				
	VIGNY				
09/05/2010	Le Centaure				
	Championnat départemental club				

Seules les dates indiquées servent de support au Challenge Départemental d'Endurance 2010.

Les épreuves : (règlement FFE 2008 et application du règlement FFE 2010 à parution)

N°	Epreuves						
N°1	Club 2 : 20 kms						
N°2	Amateur 4 : 20 kms						
N°3	Club élite : 40 kms						
N°4	Amateur 3 : 40 kms						
N°5	Club élite : 60 kms						
N°6	Amateur 2 : 60 kms						

Pour toutes les épreuves la participation de cavaliers "hors concours" ne permet pas le classement dans le challenge.

Les épreuves CLUB servent de support à la validation des examens fédéraux en cours de compétition.

Engagement et déroulement des épreuves :

Engagement: Par minitel, Internet ou sur place (suivant l'avant programme).

<u>Montant de l'engagement</u> : Epreuves 20 kms : 25. 00 €, 30 kms / 25. 00 €, 40. 00 kms : 30. 00 €, 60 kms : 35. 00 €. Engagement sur place majoré de 15. 00 €.

Conditions de participations des cavaliers :

<u>Chaque participant doit obligatoirement être titulaire des documents suivants et pouvoir les présenter au contrôle à tout moment du challenge :</u>

- 1. Licence de pratiquant avec Certificat Médical de l'année en cours, délivré par un établissement affilié en Val d'Oise,
- 2. Licence de compétition de l'année et/ou galop requis en fonction de l'épreuve montée,

- 3. Ou être engagé par un établissement affilié en Val d'Oise,
- 4. Un cavalier qui change d'établissement en cours de challenge ne pourra continuer les épreuves que s'il va dans un autre établissement du Val d'Oise.
- 5. Autorisation parentale pour les cavaliers mineurs,
- 6. Participations: Voir règlement FFE Endurance,
- Les cavaliers mineurs engagés doivent être accompagnés par un cavalier majeur dument engagé dans l'épreuve.

Conditions de participations des chevaux :

- Tout cheval ou poney munis d'un document d'accompagnement et à jour des vaccinations obligatoires.
- Participations : Voir règlement FFE de l'année en cours.

Tenues et harnachements :

Conforme au règlement FFE Endurance de l'année en cours.

Il est demandé aux cavaliers d'être en tenue correcte aux remises des prix et s'ils sont à cheval de se faire représenter.

« CHALLENGE DEPARTEMENTAL d'Endurance 2010 » par série : Classement des concours qualificatifs :

• Conforme au règlement FFE Endurance de l'année en cours.

Barème des points :

20 km = 1

40 km = 1.4

60 km = 1.8

Les points sont calculés en fonction du règlement d'endurance, soit :

((vitesse moyenne x 2) - vitesse mini de l'épreuve)) x 100 divisé par la FC (fréquence cardiaque finale)

Classement « CHALLENGE DEPARTEMENTAL d'Endurance 2010 » :

Calcul du classement : "challenge départemental" cumul des participations.

La base des récompenses de la Soirée des Champions 2010 est de 1 prix pour 4 partants.

Les récompenses seront décernées lors de la Soirée des Champions 2010 du CDEVO.

Barème des points :

Chaque cavalier reçoit des points "handicap" correspondant à sa place, exception le 1 er reçoit 0 point.

Places	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Etc	10 ^{eme} ex	12 ^{eme}	Etc	35 ^{ème}	Cavalier éliminé ou abandon
Points	0 Pt	2 Pts	3 Pts	4 Pts		10 Pts	12 Pts		35 Pts	Pts du dernier de l'épreuve + 20 Pts.

Pour l'ensemble des séries, un cavalier ne sera classé qu'une fois.

Pour un cavalier engagé sur plusieurs niveaux de championnats, seul le classement dans le championnat le plus élevé sera pris en compte pour le classement championnat.

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement concours CLUBS de l'année en cours. Pour les autres cas, le Président du CDEVO et le Président de la Commission Endurance pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision.

La Décision est sans appel.

Cette actualisation du : 23/11/2009 annule l'édition précédente.